



GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) MUSEES DE TERRITOIRES FINISTERIENS

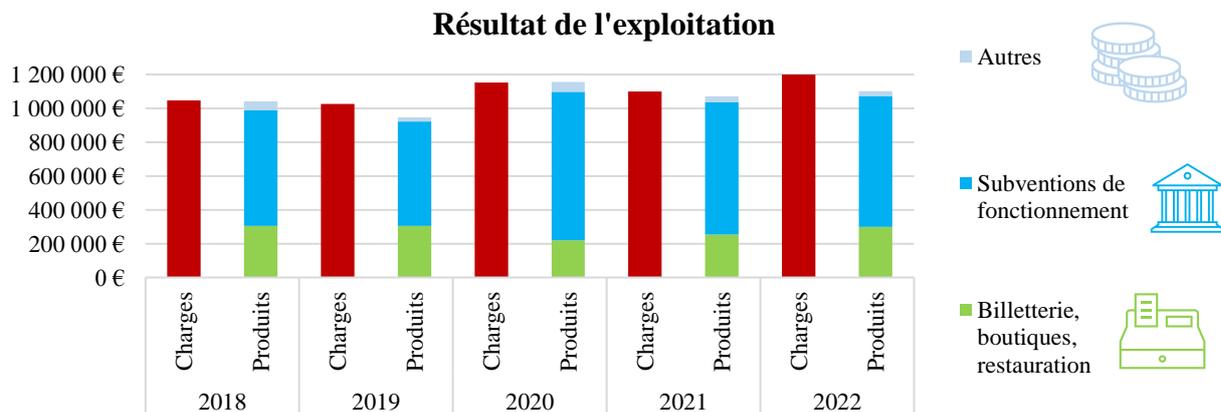
Une structure initiée par le département pour relayer les associations porteuses de trois musées, dont la gestion est aujourd'hui assurée par l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Chemins du patrimoine en Finistère

Le GIP Musées de territoires finistériens a assuré la gestion du musée de l'ancienne abbaye de Landévennec, de l'écomusée des Monts d'Arrée et du musée de l'école rurale de Bretagne. Initialement gérés par le parc naturel régional d'Armorique, ces équipements l'ont été, jusqu'en 2018, par trois associations. La création du GIP avait vocation à associer les différentes parties prenantes initiales (associations, communes et intercommunalités d'implantation, parc naturel régional) à la gestion des musées, dans une logique de mutualisation des moyens. Le département assure la conservation des collections, dont la propriété lui a été transférée, à l'exception de celle du musée de Landévennec, demeurée à la communauté monastique.

Le manque de solidité juridique et financière et la baisse de la fréquentation...

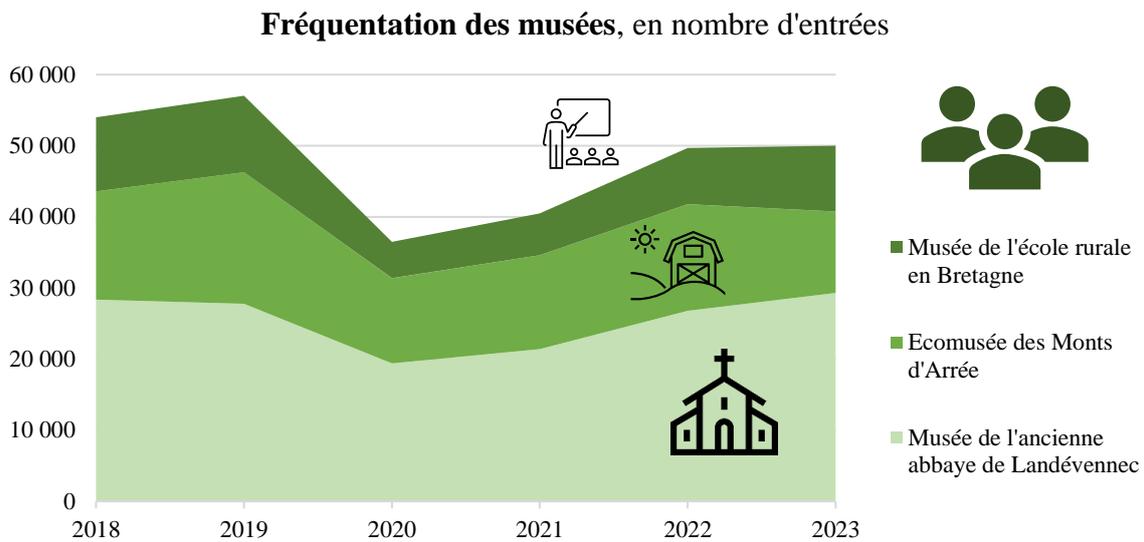
Le fonctionnement du GIP a été affecté par des défauts d'appréciation de certaines spécificités d'un tel organisme. Le régime juridique appliqué à ses agents s'est, en particulier, avéré inapproprié au regard de la nature des activités effectivement exercées par le groupement. Surtout, sa gestion financière a méconnu les dispositions propres à la comptabilité publique qui auraient dû être mises en œuvre. Les rôles des différentes instances auraient dû être précisés pour assurer un fonctionnement conforme au cadre de gestion dont le GIP a été doté. Des contraintes d'ordre pratique liées à la gestion de plusieurs sites ont retardé la mise en œuvre des dispositions propres aux établissements labellisés « musées de France ».

Les contributions du département ont été initialement sous-estimées et les recettes tirées de l'activité n'ont pas été à la hauteur des besoins. La mutualisation déployée avec l'EPCC n'a pas permis de compenser des moyens demeurés globalement limités. Cette situation a obéré le fonctionnement et les finances du GIP et donné lieu à la mise à disposition de ressources supplémentaires selon des modalités manquant de transparence.





La fréquentation des différents sites n'a pas retrouvé le niveau atteint avant la pandémie. Le GIP a essentiellement dépendu des subventions de ses membres et, plus particulièrement, du département. Ce dernier a couvert les baisses ponctuelles de recettes et la croissance continue de charges pourtant artificiellement sous-valorisées.



...ont conduit le département à dissoudre le GIP et à confier la gestion des trois musées à l'EPCC Chemins du patrimoine en Finistère

Les six années de fonctionnement du GIP ont mis en évidence les limites d'un véhicule juridique consacré exclusivement à la gestion des trois musées. Il revenait à ses membres et en particulier au département de faire évoluer le schéma institutionnel propre à la gestion du patrimoine culturel de la collectivité.

Le département a opté pour une reprise, en 2024, des activités par l'EPCC Chemins du patrimoine en Finistère, solution suggérée, dès 2019, par la chambre dans son rapport relatif à ce dernier. S'il n'a pas vocation à se consacrer exclusivement à de la gestion muséale, l'EPCC dispose d'un cadre juridique conçu pour les interventions dans le secteur culturel et a entretenu des liens étroits avec le GIP.

Le musée de l'ancienne abbaye de Landévennec appelle une attention particulière, les enjeux liés à la richesse de sa collection et à l'ampleur des investissements appelant la mise en œuvre d'une solution durable à définir avec la communauté monastique.